

Réseau de la santé et des services sociaux

Entités auditées :

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Agences et établissements du réseau

Mise en contexte

- Le secteur de la santé et des services sociaux représentait 38 % des dépenses du gouvernement du Québec en 2014-2015.
- La *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, sanctionnée le 9 février 2015, modifie considérablement l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.
- Depuis le 1^{er} avril 2015, le réseau comprend 34 établissements comparativement à 196 établissements et agences au 31 mars 2015.

Suivi des recommandations

- Dans le présent chapitre, nous avons fait le suivi de 16 recommandations adressées au ministère dans nos rapports antérieurs.
 - Progrès satisfaisants pour 9 recommandations (56 %)
 - Progrès insatisfaisants pour 7 recommandations (44 %)

Consolidation du réseau et audit du ministère

Précision des données recueillies

- Au cours des dernières années, des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à l'identification, à la consolidation et à l'élimination des transactions entre parties liées. Toutefois, certaines lacunes subsistent concernant
 - la conciliation des transactions entre parties liées
 - et la comptabilisation de certains revenus de subventions.

Consolidation du réseau et audit du ministère (suite)

- Obligations contractuelles – Renouvellement
 - Les directives transmises par le MSSS pour encadrer le recensement de ces obligations donnent trop de latitude aux établissements.
 - Les obligations contractuelles présentées en note dans les états financiers du gouvernement aux 31 mars 2014 et 2015 sont surévaluées, car elles incluent, sans justificatif suffisant, des renouvellements d’ententes relatives aux ressources intermédiaires et de type familial.
 - Ces obligations représentaient environ 4 G\$ au 31 mars 2015.
- Recommandation au MSSS
 - Préciser ses directives, relativement à l’évaluation des obligations contractuelles envers les ressources intermédiaires et de type familial, à l’égard des renouvellements d’ententes.

Activités accessoires de recherche

- Contexte
 - Les activités de recherche sont comptabilisées dans les activités accessoires, car elles correspondent à des services rendus en sus des activités essentielles à la réalisation de la mission de l'établissement.
 - Nous avons effectué un suivi de la comptabilisation des activités accessoires de recherche de 19 établissements.
 - La comptabilisation de ces activités est toujours inadéquate.

Activités accessoires de recherche (suite)

- En mai 2015, le MSSS a publié de nouvelles directives dans son manuel de gestion financière afin de favoriser l'uniformité de l'interprétation, de l'application et de la présentation des activités de recherche dans le rapport financier annuel des établissements.
- Ces directives, conformes aux NCCSP, sont applicables à compter de l'exercice financier 2015-2016.
- Recommandation réitérée au MSSS
 - S'assurer que les activités de recherche menées par les établissements sont comptabilisées dans les rapports financiers annuels en conformité avec les normes établies.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux

- Conformité à la loi et calcul du déficit
 - Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, plusieurs établissements du réseau n'avaient toujours pas atteint l'équilibre budgétaire malgré le fait que la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* était en vigueur depuis 15 ans.
 - Pour qu'il soit possible d'apprécier adéquatement si la loi est respectée, tous les intervenants doivent utiliser le surplus ou le déficit annuel total provenant de l'addition des résultats du fonds d'exploitation et de ceux du fonds d'immobilisations.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)

- Conformité à la loi et calcul du déficit (suite)
 - Malgré les efforts du MSSS pour réitérer et préciser les données à prendre en compte afin d'uniformiser l'évaluation du respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, des pratiques différentes perdurent dans le réseau.
 - Parmi les 180 établissements publics du réseau, 95 ont enregistré des déficits totalisant 117 M\$ et ne se conformaient pas à la loi.
- Recommandation réitérée au MSSS
 - Poursuivre ses efforts afin que les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux se conforment à la loi en maintenant l'équilibre budgétaire.

Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (suite)

- Approbation de budgets déficitaires
 - Plusieurs établissements présentent dans leurs états financiers un budget déficitaire approuvé par leur conseil d'administration, ce qui contrevient à la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*.
 - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, 80 établissements ont présenté dans leurs états financiers un budget déficitaire totalisant 69 M\$.

- Recommandation au MSSS
 - S'assurer que les établissements publics présentent dans leurs états financiers un budget approuvé par leur conseil d'administration dont les dépenses et les revenus sont en équilibre.

Dossier Santé Québec (DSQ)

- Les actifs composant le DSQ, lesquels sont répartis et comptabilisés parmi plusieurs entités du réseau, ne favorisent pas une bonne gestion ni une reddition de comptes adéquate.
- Ces entités sont propriétaires d'actifs du DSQ et reçoivent le financement s'y rattachant, sans toutefois être nécessairement responsables de l'opération ou de la gestion de ceux-ci.
- La situation que nous avons décrite dans notre rapport de l'hiver 2013 est toujours la même.
- Recommandation réitérée au MSSS
 - S'assurer que la propriété de tout système soit conférée à l'entité responsable de sa gestion et de son maintien : opérations, entretien, mise à jour, protection, etc., afin d'établir un lien entre les résultats financiers et la gouvernance de ces actifs.